

Le Premier Ministre

■ ■ 4 9 0 5

Paris, le - 7 AVR. 2010

Monsieur, *Cher ami,*

La loi du 10 mars 2010, que vous avez portée comme Haut Commissaire à la Jeunesse, prévoit la création d'un service civique. Le service civique doit être proposé à 10 000 jeunes de 16 à 25 ans en 2010 et monter en charge pour concerner 10% d'une classe d'âge, soit 75 000 jeunes en 2014.

La loi prévoit la mise en place, sous forme d'un groupement d'intérêt public, d'une Agence de service civique comme opérateur du service civique.

Je vous remercie d'accepter dès maintenant d'assurer une mission de préfiguration de cette agence, en vue de prendre la présidence de son conseil d'administration dès sa création dans le courant du mois de mai. Dans ce cadre vous assurerez la préparation des textes d'application de la loi du 10 mars 2010, vous organiserez la future administration de l'Agence du service civique et préparerez la communication liée au lancement du service civique.

Vous aurez pour mener à bien votre mission une équipe pour vous seconder, mise à disposition principalement par les services du Premier ministre et des ministres chargés des affaires sociales et de la jeunesse et par les établissements publics qui seront membres de l'Agence du service civique.

Vous me rendrez compte régulièrement de l'état d'avancement de votre mission.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.

Bien à vous,


François FILLON

Monsieur Martin HIRSCH
Ancien Haut Commissaire aux Solidarités actives Contre la Pauvreté
Ancien Haut Commissaire à la Jeunesse
18 Place des 5 Martyrs du Lycée Buffon
75014 Paris